

PUIS-JE OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Par Visiteur23174, le 14/03/2011 à 08:48

Bonjour,

Je lance une procédure de divorce. Puis-je ouvrir un compte bancaire perso et mettre de l'argent dessus ? Ce compte sera t'il partagé lors de la liquidation ou restera t'il propre ?

S'il est partage, je ne vois pas l'intérêt.

Aucun intérêt , effectivement